

n°252  
juin 2011



# le bref

journal d'information municipale de Saint-Martin-le-Vinoux



© Droit Réserve

p5 dossier

**Là haut... sur la commune :**  
la nature, si près de chez nous

p4 **Zoom** Triple feu vert pour la ligne E !

p8 **La ville au quotidien**



**Vendredi 13 mai**

Les enfants de l'école Bergonzoli ont fleuri leur école et son jardin. Depuis 2002, les enseignants avec la complicité des services techniques de la ville, organisent une opération de sensibilisation à la nature. Jardinage, entretien du potager, plantation de graines et de boutures aromatiques. Une belle journée qui a fait le bonheur de tout le monde.

**Mercredi 18 mai**

Des médailles pour les enfants de l'Amicale Laïque Sambo ! Cette compétition a réuni 80 concurrents venus des régions PACA et Rhône Alpes et les jeunes sportifs de Saint-Martin-le-Vinoux ont tenu leur promesse.



**Samedi 7 mai**

Escapade musicale dans la région d'Avignon pour la chorale « A cœur et accord » du Foyer Arts et Loisirs. Berceuse andalouse et balade provençale pour le concert du samedi soir avec la chorale de Vedène.



**Samedi 14 mai**

Très belle réussite pour deux équipes de la section tennis de table de l'Amicale Laïque. L'équipe 1 est classée à la seconde place de sa poule et l'équipe 2 finit sa saison en beauté et se place 4<sup>ème</sup> de sa poule.

**Jeudi 26 mai 2011**

Les élus et les associations d'anciens combattants ont commémoré le triste anniversaire du bombardement de Saint-Martin-le-Vinoux du 26 mai 1944.



**Samedi 28 mai**

Beaucoup de monde pour ce 10<sup>ème</sup> vernissage en mairie de d'exposition de l'atelier peinture du Foyer Arts et Loisirs. Maurice Ragot et Pierre Ribeaud ont salué le travail du professeur Danielle Creusot et de tous les peintres anciens et nouveaux.



# édito



Reconstruire la ville sur la ville sans renier son passé est ambitieux.

Préserver le patrimoine naturel, l'écrin vert est audacieux. D'autant plus audacieux que de facto, nous renonçons à de potentielles ressources fiscales sur 90 % des 10 hectares de la commune... en refusant l'urbanisme pavillonnaire sur le haut.

Parce que la nature est une chance, parce que la préserver et la protéger renforce la commune toute entière. C'est précisément pour cette raison que nous travaillons à établir le centre de loisirs enfance au Village, cette entrée sur le parc naturel de Chartreuse.

Cela est possible, les différents étages géographiques de la commune se complètent, se renforcent, et doivent apprendre à se fréquenter, harmonieusement, parce que l'on trouve chez l'autre ce que l'on ne trouve pas chez soi. C'est toute la richesse de Saint-Martin-le-Vinoux !

Redonner souffle et fierté à une population - sans distinction d'origine sociale, culturelle ou religieuse - est plus que judicieux.

Défendre l'intérêt général, tout simplement !

Cela est possible.

**Yannik Ollivier**  
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux

Sommaire

**Page 4**  
**Zoom**  
Triple feu vert pour la ligne E !

**Page 5•6•7**  
**Dossier**  
Là haut... sur la commune :  
la nature, si près de chez nous

**Page 8•9•10•11**  
**La ville au quotidien**

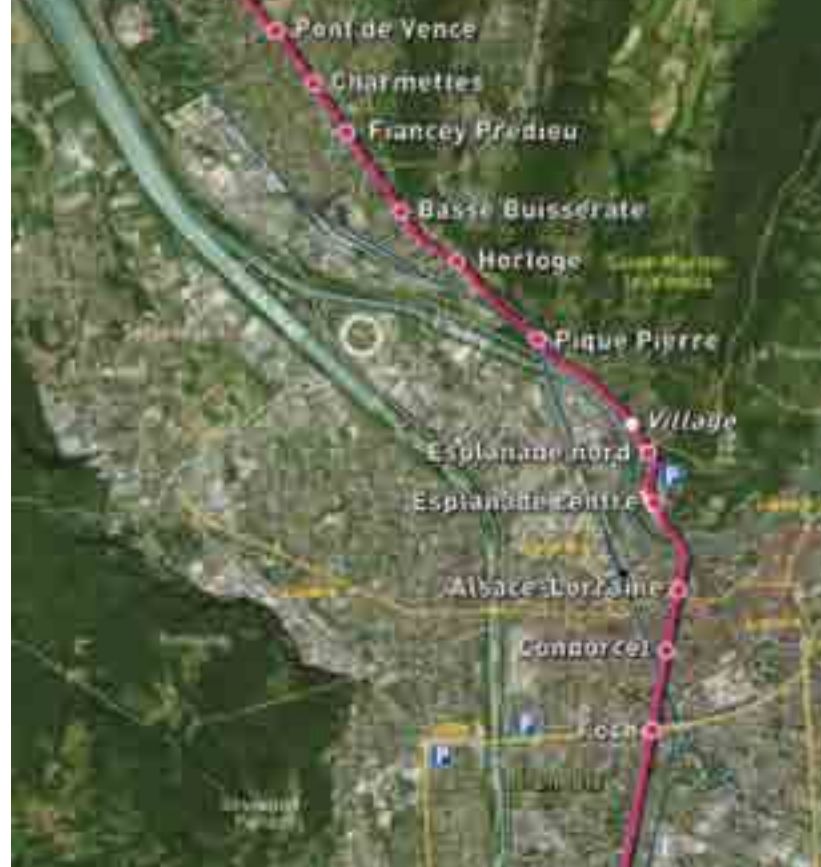
**Le bref n° 252**  
**Journal de Saint-Martin-le-Vinoux**  
> Directeur de publication : Yannik Ollivier  
> Rédaction et photos : Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux, Gabriel Falco, Association Serlin Trail, SIPAVAG, SMTC, Gliss'événement  
> Conception graphique : Céline Prud'homme  
> Impression sur papier certifié PEFC avec des encres à base d'huile végétale : Imprimerie des Eaux Claires (Tél. 04 76 09 34 14)  
> Dépôt légal à parution

Le chiffre du mois

10 km<sup>2</sup>

Soit 1000 hectares ou 10 millions de m<sup>2</sup>, c'est la superficie du territoire communal qui se déploie d'une altitude de 209 m dans la plaine à 1299 m sur le "haut".

> lire le dossier en page 5



## Triple feu vert pour la ligne E !

Déclassement de l'A48, contrat d'axe et lancement de la ligne E : voilà trois décisions administratives et politiques récentes qui confortent les options d'aménagements urbains sur la commune. Explications sur cet heureux triplé.

Autant le projet de Rcade Nord avait fort logiquement appelé un avis très défavorable, autant le projet de ligne E du tramway a obtenu le satisfecit des commissaires enquêteurs : le 19 avril 2011, ils ont rendu un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de création de la ligne E. Cet avis était assorti de deux conditions qui viennent d'être remplies : la signature du contrat d'axe (lire ci-dessous) et la délibération de la Ville de Grenoble justifiant le tracé de la ligne sur l'Esplanade.

### L'A48 devient la Nationale 481

Utilité démontrée, tracé limpide, stations globalement bien positionnées, emprise publique très raisonnable... Au-delà de ces qualités, le projet de ligne E présente deux avantages de taille pour notre commune : obliger le déclassement de l'A48 et desservir toute la plaine.

Après des mois d'attente, l'A48 a donc été déclassée par l'Etat le 25 février 2011, et c'est désormais la « N481 » qui dessert la commune depuis Grenoble. L'Etat conserve la gestion de cette nationale, avec une contrainte absolue : maintenir les

deux voies de circulation, dans les deux sens. Cette contrainte pèse aujourd'hui sur la faisabilité de l'arrêt Village, en contrebas du mur de soutènement.

### Le contrat d'axe : logements, activités, équipements

Parallèlement, le SMTC et les communes concernées<sup>(1)</sup> ont adopté le contrat d'axe. Ce contrat décline les douze principes de la charte urbanisme et transports signée en juillet 2006. Il définit les efforts et les engagements pour la mise en œuvre d'une offre de transport durable et performante, l'organisation du trafic automobile, la reconquête des espaces urbains, le développement de l'urbanisation autour de la ligne E, la requalification et l'aménagement des espaces publics de qualité autour de l'axe tramway.

On sait que toute nouvelle ligne de tramway attire des investisseurs publics et privés, qui construisent des logements, commerces et locaux d'entreprises. Par ce contrat d'axe, le SMTC et les communes veulent maîtriser le développement,

en l'anticipant et en l'encadrant par des règles pour garantir le bon usage des importants investissements publics.

Saint-Martin-le-Vinoux bénéficiera d'une subvention de 1,8 millions d'euros pour les aménagements connexes au tramway qui ont déjà commencé. Tous les feux sont donc au vert pour concrétiser ce grand projet d'aménagement !

<sup>(1)</sup> Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint Egrève, Le Fontanil

### Le point sur...

- > Les douze propriétés situées sur le trajet du tram qui doivent être démolies :
  - 7 ont été acquises à l'amiable récemment par le SMTC.
  - 5 ont été acquises par la Ville depuis des années et mises en réserve foncière.
  - > 4 bâtiments publics propriété de la Ville sont également concernés par la démolition.

## Là haut... sur la commune : la nature, si près de chez nous

Saint-Martin-le-Vinoux, 10 km<sup>2</sup> de superficie, est une des communes les plus rurales de l'agglomération : seulement 10% de son territoire est urbanisé, principalement dans la plaine. Il suffit de quelques minutes de trajet pour profiter des diverses activités de plein air. Petite visite guidée de ce secteur à (re)découvrir sans modération, en toute saison.



Le Néron, La Balme

“Située à l'entrée sud du Parc Naturel Régional de Chartreuse, la commune composée de ses 17 hameaux et lieux dits, bénéficie de formidables atouts naturels que l'on nous envie et que nous essayons de toujours mieux préserver et rendre accessible”, souligne Chantal Brebion, conseillère municipale. Courte ou longue randonnée, sortie VTT, échappée

belle en escalade ou simple balade tranquille, l'offre de nature ici se propose pour tous les âges et pour tous les niveaux sportifs. Mais pour sécuriser ces lieux publics, la Ville a dû entreprendre de sérieux travaux, notamment pour maîtriser le Souchet et pour entretenir les voies d'accès tout au long de l'année.

### Une politique de préservation qui porte ses fruits

Depuis de nombreuses années, le “haut” du territoire a fait l'objet de plusieurs efforts de prévention et de préservation qui contribuent à la qualité de son cadre de vie. C'est le cas en matière d'urbanisme : en moyenne on compte deux construc-

Il existe actuellement  
7 lieux de pratique  
sur la commune :  
Narbonne,  
sur le Néron ;  
Le Mas d'Oris,  
Les Lames  
et Le Pèr'Gras,  
le long d'une barre  
rocheuse qui s'étend  
du Mas d'Oris  
à La Bastille,  
sur Le Rachais.

Plus d'info sur :  
<http://topo-escalade-isere-ffme.fr>  
ou par téléphone :  
04 76 40 63 26



tions nouvelles par an. "Notre plan local d'urbanisme (PLU) se veut volontairement protecteur pour éviter une urbanisation massive de ce secteur particulièrement attractif et protéger ainsi la tranquillité des habitants déjà installés", explique Gérard Grosse, conseiller municipal. Ce choix de "poumon vert" est d'ailleurs inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la région grenobloise (le SCOT), un document de référence en matière d'aménagement du territoire. Ce choix a un coût : non seulement, il serait plus fructueux de rendre

des terrains constructibles, mais la municipalité, préférant miser sur la sauvegarde du patrimoine naturel, a consacré, en 5 ans, pas moins de 8 millions d'euros pour financer les travaux de préservation et d'entretien. Ce patrimoine, tout le monde peut le retrouver en particulier sur les 12 km de sentiers de randonnée entretenus et balisés par le Sipavag<sup>(1)</sup>. Vous trouverez dans ce dossier deux nouvelles randonnées, dans un mémo à découper et à conserver pour vos prochaines sorties (cf page suivante).

### Des fleurs et des paysages exceptionnels

Saviez-vous que la commune abrite la "famille" la plus importante de la région de plantes méditerranéennes, notamment des orchidées ? Elle attire un papillon remarquable, le Zygen (prononcer ziguène), que l'on

trouve surtout du côté du Rachais. La zone naturelle d'intérêt écologique de la faune et de la flore a été créée pour protéger ces perles rares de la nature. Lors de vos randonnées, observez, appréciez et respectez les règles de sécurité et celles du Parc Naturel Régional de Chartreuse : pas de cueillette des plantes protégées, pas de feu... Et si vous constatez des défauts d'indications ou des problèmes sur les sentiers, signalez-le à la mairie. Elle alertera le Sipavag qui intervient régulièrement sur les circuits.

### Plus de 200 voies d'escalade à portée de main...

Les sites d'escalade situés sur la commune représentent un intérêt sportif majeur. Reconnus au niveau national, en accès libre et gratuit, ils sont fréquentés par de nombreux grimpeurs, amateurs, professionnels de la montagne (guides, secouristes des services de l'Etat pour leur entraînement).

Les sites des Lames, de la Bastille, du Mas d'Oris ont été créés il y a une vingtaine d'années ; celui du Néron redécouvert dernièrement. La Ville a contacté la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade) dont la mission de service public confiée par l'Etat lui permet d'entretenir et de sécuriser les sites d'escalade. Une convention a donc été signée par la Ville pour transférer la garde juridique du site à la FFME.

### Et un nouveau terrain de jeu pour le vélo !

Respecter les règles de sécurité vaut également pour la pratique de la randonnée et du vélo. Maxime Peythieu, de l'association Serlin Trail en sait quelque chose. "Nous avons créé notre association il y a deux ans pour déclarer auprès de la mairie notre parcours de VTT situé vers le Plat du Saut, au-dessus du hameau de Serlin". Le lieu est ouvert à tous, pour l'instant, sans devoir adhérer à l'association. Il est néanmoins demandé de respecter toutes les consignes de sécurité, notamment le port du casque obligatoire et autres protections : la piste demande en effet un niveau technique assez élevé.

Ceci dit, ces espaces montagneux même aménagés et entretenus, restent soumis à des évolutions géologiques naturelles avec d'éventuels risques de chutes de pierres. La prudence doit être de mise à chaque sortie et il ne faut jamais s'aventurer seul et sans équipement.

Il y a vraiment de quoi satisfaire tous les goûts et les envies de nature sur la commune qui dispose d'un exceptionnel écrin de verdure. Alors n'hésitez plus, prenez l'air !

<sup>(1)</sup> Syndicat mixte pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes de l'Agglomération Grenobloise - [www.sipavag.fr](http://www.sipavag.fr)

Un des membres de l'association Serlin Trail en action  
Contact : [morgan.griveau@hotmail.fr](mailto:morgan.griveau@hotmail.fr)



## Découvrez des sentiers de randonnée à deux pas de chez vous

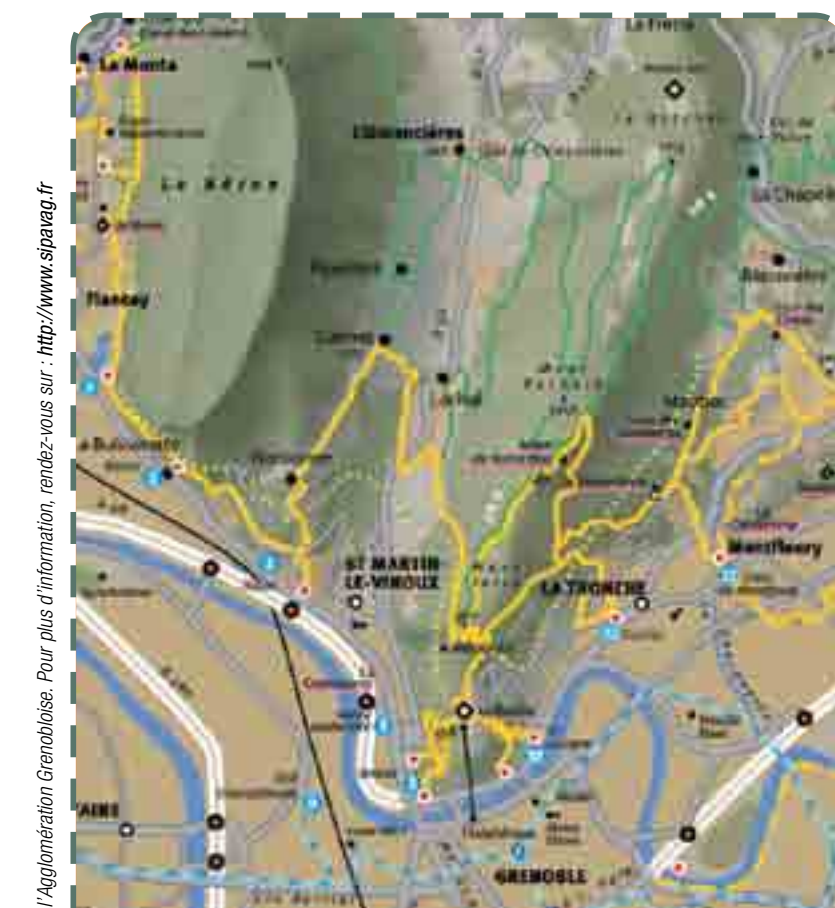


Illustration avec l'aimable autorisation du SIPAVAG, Syndicat pour la Protection et l'Aménagement des franges Vertes de l'Agglomération Grenobloise. Pour plus d'information, rendez-vous sur : <http://www.sipavag.fr>

**3 Boucle Serlin - Lévetière - Ripaillère - Clémencières**

Parking : La Citadelle  
Horaire total : 1 h20 mn  
Horaire de montée : 40 mn  
Dénivelé positif : 160 m

**Point de départ : A partir de Grenoble, prendre la route du Col de Clémencières sur 5,3 km jusqu'au Col de Clémencières, tourner à droite au carrefour en direction du Sappey. Après 800 m, se garer sur la droite immédiatement après le réservoir au lieu-dit La Citadelle (altitude : 680 m).**

- 1 > Prendre le chemin qui monte en direction du Mont Rachais. Court raidillon sur 100 m. Belle vue à droite sur les hameaux de Clémencières et Ripaillère.
- 2 > Au Plat du Saut (altitude : 730 m), prendre à droite en direction de Lévetière.
- 3 > Arrivée dans le hameau de Serlin. Prendre à gauche la petite route goudronnée. Remarquer sur la droite, le "Moulin" (altitude : 500 m).
- 4 > Après 1 km, arrivée dans le hameau de Lévetière (altitude : 600 m). Continuer à descendre. A l'intersection, prendre à droite la route de Clémencières. Après quelques centaines de mètres, prendre à gauche la route en direction de Ripaillère.
- 5 > Au hameau de Ripaillère (altitude : 580 m), prendre à droite vers Clémencières. Après 50 m, dans l'épingle, quitter la route et continuer en face par le petit chemin. Au prochain croisement de chemins, continuer tout droit.
- 6 > Au hameau de Clémencières, prendre à droite. Au carrefour du col de Clémencières, prendre en face en direction du Sappey. Continuer sur la route jusqu'au lieu-dit La Citadelle.

## Pour réussir votre sortie en toute sécurité

- privilégiez les espaces existants de parking
- ne sortez pas des sentiers,
- ne vous aventurez pas dans des circuits trop difficiles
- emportez une carte, suffisamment d'eau, de nourriture et des vêtements de rechange
- protégez vous et les enfants du soleil

Découvrez  
des sentiers de randonnée  
**à deux pas de chez vous**

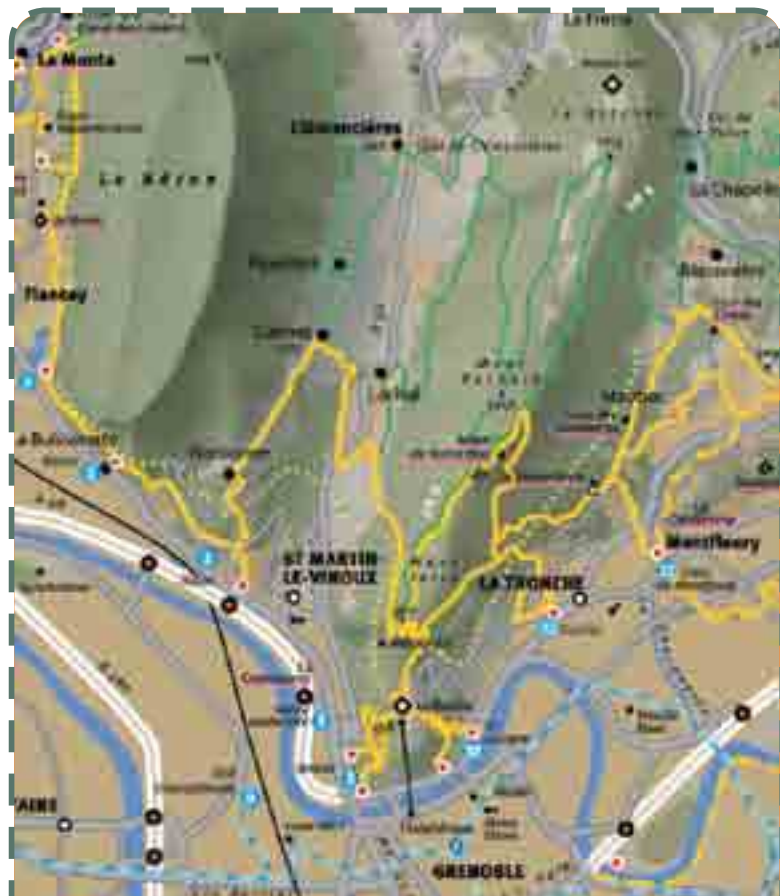


Illustration avec l'aimable autorisation du SIPAVAG, Syndicat pour la Protection et l'Aménagement des franges vertes de l'Agglomération Grenobloise. Pour plus d'information, rendez-vous sur : <http://www.sipavag.fr>

**4 Les Crêtes du Mont Rachais**

Parking : La Citadelle  
Horaire total : 1h50 mn  
Horaire de montée : 1h10  
Dénivelé positif : 340 m

**Point de départ : A partir de Grenoble, prendre la route du Col de Clémencières sur 5,3 km jusqu'au Col de Clémencières, tourner à droite au carrefour en direction du Sappey. Après 800 m, se garer sur la droite immédiatement après le réservoir au lieu-dit La Citadelle (altitude : 680 m).**

- 1 > Prendre le chemin qui monte en direction du Mont Rachais. Court raidillon sur 100 m. Belle vue à droite sur les hameaux de Clémencières et Ripaillère.
- 2 > Au Plat du Saut (altitude : 730 m), continuer le chemin en direction du Mont Rachais.
- 3 > Environ 30 mn après le départ, à une fourche, prendre le chemin de gauche qui monte
- 4 > Au lieu-dit Sous le Mont (altitude : 975 m), prendre le chemin de gauche en direction du Col de Vence.
- 5 > Pendant 15 mn, continuer sur la crête jusqu'à une succession de prairies et de bosquets (altitude : 1020 m). Superbe vue sur les sommets de Belledonne, le Fort du Saint Eynard et l'intérieur du massif de Chartreuse.
- 6 > Redescendre par le même chemin. Belle vue au bas de la descente sur le village de Quaix en Chartreuse.

**Variante :**

- > Au lieu-dit Sous le Mont (altitude : 975 m), une variante permet de rejoindre en 15 mn le sommet du Mont Rachais, qui offre une vue assez peu dégagée sur Belledonne et le Néron.

❖ **Attention à la chaleur !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin-le-Vinoux assure depuis 2004 un suivi des personnes âgées et des personnes handicapées à domicile inscrites sur le registre communal. Chaque Saint-Martinien concerné peut s'y inscrire. Il peut aussi être inscrit par un proche (parent, ami, voisin...). Ce fichier sera destiné à constituer la base des interventions des services sanitaires et sociaux en cas d'alerte 'plan canicule' déclarée par les services de l'Etat.

Cette inscription se fait auprès du CCAS.  
Pour tout renseignement contacter le 04 76 85 14 50.

**Numéros utiles en cas de forte chaleur ou de canicule :**

- Appeler **le 15** en cas de malaise ou coup de chaleur.
- Pour en savoir plus pour vous ou votre entourage : composez **le 0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe).

❖ **Année scolaire 2011-2012 : n'oubliez pas les inscriptions**

**La rentrée, c'est le lundi 5 septembre !**

Il faut déjà penser aux inscriptions :

- Pour le transport et la restauration scolaire, c'est possible depuis le 6 juin 2011.
- Pour l'accueil du périscolaire, inscriptions aux « ateliers récré-actifs » (accueil dans les écoles de 8 h à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h) dès maintenant pour les écoles du 26 mai 1944, Bergonzoli et Néron maternelle et élémentaire.

> Documents à présenter pour une inscription restaurants scolaires et ateliers récré-actifs : le dernier quotient CAF.

> Documents à présenter pour une inscription transport scolaire : l'assurance scolaire 2011-2012 et une photo.

Pour tous renseignements complémentaires :  
appeler le service Education au 04 76 85 14 50.

❖ **Les enfants du centre de loisirs ont fait leur cinéma !**

La première semaine des vacances de printemps, quatorze enfants du centre de loisirs ont participé à un stage vidéo, avec deux professionnels. Le premier jour a été consacré à l'histoire du cinéma, l'écriture du scénario et la répartition des rôles, acteurs et techniciens. Le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jour ont été dédiés au tournage du film. Le 4<sup>ème</sup>, ils ont écrit le livre du tournage, monté le film intitulé « les Goonies ».

Le mardi 10 mai, en salle du Conseil municipal, une projection a été organisée pour les familles. Les enfants ayant participé au stage sont repartis avec leur livre et un dvd. Les autres enfants du centre de loisirs ont décoré un paravent et fabriqué un totem « Néron et Néronie, les elfes des bois ». Un petit groupe a fait de la poterie avec l'association familiale de Saint-Martin-le-Vinoux.

En attendant les prochaines vacances, tous les enfants ont repris le chemin de l'école très fiers de leurs réalisations. Il faut déjà penser aux inscriptions pour les vacances d'été.

Inscriptions :  
service éducation - Hôtel de Ville - téléphone 04 76 85 14 50.



❖ **Nouvelle activité Tai Chi Chuan avec « La grue Blanche déploie ses ailes »**



Le tai chi est un art martial basé sur les techniques énergétiques millénaires chinoises. C'est une discipline sportive et spirituelle qui permet de devenir un être solide et alerte et qui peut se pratiquer à tout âge.

Dès la rentrée, Oualid Obeïd, diplômé d'état, 2<sup>ème</sup> degré spécifique en karaté et discipline associées, diplômé de médecine traditionnelle chinoise sera votre moniteur.

Les cours auront lieu tous les vendredis de 19 h à 20 h et de 20 h à 21 h au gymnase Pierre Mendès-France. Les tarifs seront précisés prochainement.

Il sera possible d'assister, en observateur ou pratiquant gratuitement à 2 séances découverte.

Renseignements :  
> par téléphone : 06 83 27 70 99  
> par mail : [lagrueblanchetaichi@free.fr](mailto:lagrueblanchetaichi@free.fr)



## ❖ Événement international de glisse !

L'épreuve de descente sur route de skateboard slalom se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet 2011, au col de Clémencières. Événement spectaculaire, incontournable au niveau national et international, le Désaxé World Ride est un rendez-vous majeur des sports de glisse urbains, éco événement responsable depuis 5 ans et gratuit pour le public. Rendez-vous du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 juillet, à Grenoble sur l'anneau de vitesse du parc Paul Mistral pour découvrir différentes activités.

- pour les enfants : initiation au roller, skateboard, jeux et diverses animations.
- pour les plus grands : initiation au roller, skateboard et compétitions spectaculaires.

Le samedi 2 juillet, le parc Paul Mistral se transformera en une immense discothèque silencieuse : inédit en France. Chaque personne présente sera équipée gratuitement d'un casque audio (remis en échange d'une pièce d'identité).

Pour plus d'information concernant cet événement : [www.desaxe-worldride.eu](http://www.desaxe-worldride.eu)  
Contact : Association Gliss'événement - 29, avenue Casanova - 39130 Echirolles  
Téléphone : 04 76 86 43 96  
Responsable général : Philippe Galindo - [philippe@desaxe-worldride.eu](mailto:philippe@desaxe-worldride.eu)

Toutes les mesures de sécurité nécessaires à l'organisation de ce type de manifestations sont prises et l'association Montain Riders met tout en oeuvre pour éviter les facteurs de pollution. Les spectateurs sont sensibilisés au respect de la montagne, au tri des déchets et à la préservation des sites.

Afin de sécuriser cette manifestation, une modification temporaire de la circulation sera mise en place le samedi 1<sup>er</sup> juillet, entre 12 h et 18 h. A ce titre, les riverains de la Route de Clémencières, depuis le Col de Clémencières jusqu'au Hameau des Fauvettes, emprunteront une déviation par la Route de Narbonne.

## Tribune politique

### opposition municipale "Osons le changement"

#### Eau

Au dernier conseil municipal la ville a décidé une lutte efficace contre les impayés des redevances d'eau. Le moyen coercitif proposé réduisait de façon drastique le débit de l'eau au robinet en rendant l'usage inconfortable. Ce filet d'eau ne permet ni de prendre une douche ni d'alimenter les machines. Nous n'avons pas soutenu ce projet qui traitait de la même manière les mauvais payeurs dont les moyens permettaient le règlement des redevances et les indigents, facilement identifiables qui ne pouvaient subvenir à tous leurs besoins. Seuls nous nous sommes opposés, sans entraîner le moindre écho, contre cet amalgame qui excluait la solidarité et la plus élémentaire charité. Les mêmes qui quelques minutes plutôt, au sein de la majorité s'élevaient contre la pose des vidéo-surveillances peut-être agressives pour nos libertés, approuvaient les difficultés induites aux déshérités.

### majorité municipale "Saint Martin-le-Vinoux à cœur"

#### Trop c'est trop

La plupart des médias sont de nos jours plus portés vers le « sensationnel » qui fait vendre que sur l'information sérieuse. C'est ainsi que depuis le 15 mai, on entend peu parler des conflits en cours, de la crise Grecque, du Japon sinistré suite au cataclysme qui a secoué le pays, etc... Les médias sont focalisés sur des affaires d'ordre privé qui touchent certains responsables politiques. Le détail de la vie de ces personnes doit-il s'étaler, avec force commentaire à l'appui, à longueur de journaux télévisés et à la une des hebdomadaires et tabloïds divers ? Pour autant, et quelle que soit l'empathie que l'on peut avoir avec les victimes, cela doit-il occulter le reste de l'information ? Pour autant, doit-on passer sous silence les combats des peuples en lutte pour leur émancipation ?

## ❖ La Casamaures : «Monument historique» depuis 25 ans

Samedi 7 mai, l'association «la Casamaures, d'hier et d'aujourd'hui» a réuni tous ses adhérents et amis pour fêter cet anniversaire. La fanfare « Montabul Orchestar » suivie des élèves de l'association « d'Attitude Flamenca » ont assuré le spectacle. Un peu d'histoire maintenant pour rappeler le long combat que mène la propriétaire, Christine Guichard, depuis de nombreuses années pour « la Casamaures » à qui elle donna ce nom.

En 1981, elle rachète ce qui était alors, il faut bien le dire, une ruine et décide de sauver cette folie architecturale que nous devons à Joseph Julien, dit Cochard. Elle se lance alors dans une perpétuelle et impressionnante restauration avec le soutien d'entreprises régionales et nationales, dont les ciments Vicat et de nombreux artistes qui trouvent un accueil permanent dans ce lieu de création. Construit en ciment moulé, sur quatre niveaux, ce palais de style mauresque est unique, ce qui lui a permis d'être reconnu au fil des années.

Le 19 mars 1986, La Casamaures est classée monument historique. La même année obtient le prix des chef-d'œuvres en péril, puis en 1988, le prix des vieilles maisons françaises et du Conseil Régional pour la valorisation de « l'or gris ».

Située à l'entrée de Saint-Martin-le-Vinoux, vous pouvez visiter la Casamaures sur rendez-vous pour les groupes et en juin, tous les jours de 14 h à 17 h sans rendez-vous.

- > téléphone : 04 76 47 13 50
- > site internet : [www.casamaures.org](http://www.casamaures.org)
- > courriel : [infos@casamaures.org](mailto:infos@casamaures.org)



## Conseil municipal

Lundi 18 avril

### > Installation de vidéo protection sur la commune

La ville a décidé de tester un système de vidéo protection sur l'Hôtel de Ville, pour prévenir les dégradations.

### > Stages vidéos

Le Centre de Loisirs propose aux familles des enfants de 7 à 12 ans de participer à un stage vidéo du 26 au 29 avril 2011 dans le but de réaliser un petit film. Ce stage sera encadré par des professionnels de l'audiovisuel (Association PAD). Le prix correspond au prix d'une journée au Centre de Loisirs selon leur quotient familial CAF avec un supplément de 1,50 €. Ce supplément est fixe pour chaque participant.

### > Politique de la Ville

La Ville a reconduit les conventions d'agents de proximité Buisserate et Champeyrard, la convention « Ateliers féminins d'intégration » et la médiation de nuit pour un montant global de 32 578 €.

### > Eau

Suite à des impayés importants, la commune a décidé qu'après deux relances de la Trésorerie restées sans réponse, la commune enverra une mise en demeure et procédera à une réduction majeure du débit de l'eau par la pose d'une pastille ralentissant considérablement le débit de l'eau jusqu'à manifestation de l'abonné.

### > Création d'un programme d'aménagement d'ensemble au lieu dit Coupin

Les terrains situés 354 route de Narbonne d'une superficie totale de 18 190 m<sup>2</sup>, vont être urbanisés prochainement. L'opération consiste en la réalisation d'un habitat intermédiaire, de type maisons mitoyennes. La Ville met à charge de l'investisseur une participation aux équipements publics.

### > Nouvelles dénominations de voies

- La voie nouvelle partant de la rue Conrad Killian entre l'immeuble « le Tassili » et l'EHPAD longeant la bretelle d'accès d'autoroute à l'arrière des bâtiments de l'EHPAD, est nommée rue Salvador Allende.
- L'impasse des Rosiers devient rue des Rosiers.
- La voie nouvelle allant de l'avenue Général Leclerc à l'actuelle école élémentaire Bergonzoli sera la rue Rosa Lee Parks, du nom de cette militante américaine antiapartheid.

### > Vœu de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux contre la fermeture du bureau de Poste le matin et pour l'ouverture jusqu'à 19 h

La Poste de Saint-Martin-le-Vinoux a décidé de fermer le matin et de n'ouvrir plus que l'après-midi. Cette restriction d'ouverture est une forme de discrimination envers ceux, qui par choix ou pas, ont la Banque Postale comme agence bancaire et tous les citoyens qui envoient et reçoivent courriers et colis. La commune a lancé une pétition, afin de demander le maintien des horaires actuels de la Poste ou tout du moins des horaires réellement en phase avec les besoins de tous.



## Agenda :

### Dimanche 26 juin

- La Brocante de Saint-Martin-le-Vinoux  
Inscriptions : 06 28 21 38 49  
Ou [associationdezecollesdunezrond@gmx.fr](mailto:associationdezecollesdunezrond@gmx.fr)  
> de 9 h à 18 h - Quartier Champeyrard

### Mercredi 29 juin et jeudi 7 juillet

- Permanence du commissaire enquêteur  
Enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
> de 14 h à 17 h (29 juin) et de 15 h à 17 h (7 juillet)  
> Salle du Conseil Municipal

### Vendredi 1<sup>er</sup> juillet

- Le pique-nique de Saint-Martin-le-Vinoux  
Autour de la nappe à carreaux, avec la fanfare Touzdec  
Apéritif offert par la mairie, ensuite chacun apporte son panier garni  
> 19h30 - Parc Gontier

### Vendredi 8 juillet

- Bal de l'étang  
> A partir de 19 h - buvette du Cercle des pêcheurs  
> 21 h - Bal avec l'orchestre Mascara

### Dimanche 10 juillet

- Sortie familiale à la mer - Marseille  
> Renseignements et inscriptions : Hôtel de Ville - 04 76 85 14 50

### Mardi 12 juillet

- Cinéma plein air : « Le petit Nicolas »  
> 22h - parc Gontier (en cas de pluie : maison Moais)

### Vendredi 22 juillet

- Cinéma plein air : « Loup »  
> 22h - parc Gontier (en cas de pluie : maison Moais)

### Dimanche 31 juillet

- Sortie familiale à la mer - Les Saintes Marie de la mer  
> Renseignements et inscriptions : Hôtel de Ville - 04 76 85 14 50

### Jeudi 11 août

- Cinéma plein air : « Camping 2 »  
> 21 h 30 - parc Gontier (en cas de pluie : maison Moais)

### Mardi 16 août

- Cérémonie commémorative Bombardement du 16 août 1944  
> 17 h - Place du Village

### Samedi 10 septembre

- Forum des Associations  
> de 13 h à 17 h - gymnase Pierre Mendès France

## Pharmacies :

### Semaine 18 au 24 juin

Pharmacie Casadella  
38, avenue Général de Gaulle  
Saint Egrève  
04 76 75 24 84

### Semaine 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet

Pharmacie Brossier Cohen  
121 C, avenue Général Leclerc  
Saint-Martin-le-Vinoux  
04 76 75 49 33

### Semaine du 2 au 8 juillet

Pharmacie Vacher  
Rue du Moulin  
Le Fontanil  
04 76 75 51 48

### Semaine du 9 au 15 juillet

Pharmacie de Prédiéu  
Prédiéu  
Saint Egrève  
04 76 75 31 67

### Semaine du 16 au 22 juillet

Pharmacie Chalier  
Domaine Barnave  
Saint Egrève  
04 76 75 43 42

### Semaine du 23 au 29 juillet

Pharmacie du Néron  
4, rue du 26 mai 1944  
Saint-Martin-le-Vinoux  
04 76 75 49 74



vendredi  
**1<sup>er</sup> Juillet**

**PIQUE-NIQUE GÉANT  
DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**

19 h 30 au Parc Gontier

vendredi  
**8 Juillet**

**BAL DE L'ÉTANG**

19 h à l'étang de Pique-Pierre

